

# L'OCÉAN, BIEN COMMUN DE L'HUMANITÉ: UNE UTOPIE POUR LE XXI<sup>e</sup> SIÈCLE ?

Eudes Riblier

*Depuis sa fondation, l'Institut français de la mer (IFM) réfléchit et agit pour répondre à son objectif de défense de la mer et de promotion des activités maritimes durables. À la suite de travaux sur ce thème, il a organisé en 2015 un colloque intitulé « L'Océan, bien commun de l'humanité: une utopie pour le XXI<sup>e</sup> siècle ». Le texte qui suit est tiré de son introduction.*

L'IFM, en tant que membre de la plateforme *Océan et Climat*, participe également à ses travaux et en promeut les communications. Mais quel est le rapport entre la notion d'*Océan, bien commun de l'humanité* et la volonté de faire connaître et aimer la mer au plus grand nombre ? En quoi cela rejoint-il notre ambition de protéger l'océan et de transmettre une planète encore véritablement bleue aux générations futures ?

Pourquoi, depuis 5 ans, avons-nous réfléchi pour tenter de réduire l'apparent antagonisme entre droit de la mer et droit de l'environnement, entre des doctrines l'une fondée sur la liberté et le risque, l'autre prônant le principe de précaution ?

Pourquoi, après avoir travaillé avec Catherine Chabaud à préparer la conférence du Comité Économique, social et environnemental sur la Haute Mer et l'Appel de Paris, en 2013, après en avoir promu la signature puis salué le rapport

**DEPUIS 5 ANS,  
NOUS CHERCHONS À RÉDUIRE  
L'ANTAGONISME ENTRE DEUX  
DOCTRINES : L'UNE PRÔNANT  
LA LIBERTÉ ET L'AUTRE  
LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION.**

au CESE, avons-nous souhaité prolonger ces réflexions et les étendre à l'ensemble de l'étendue des mers ?

Pourquoi, en recherchant la difficile synthèse entre tous les champs de contradiction que nous offre la mer, sa protection, sa promotion, son exploitation, avons-nous été conduits en remontant vers la source, à réinterroger les fondements mêmes de ces doctrines et à vouloir partager avec vous aujourd'hui nos réflexions ?

Les réponses sont multiples :

- Nous sommes convaincus qu'il faut, – pour que le plus grand nombre de nos contemporains comprenne, respecte et aime la mer – que les règles de sa gou-



vernance ne soient pas antinomiques avec son caractère premier de milieu fluide, où toute frontière est artificielle.

- Nous sommes convaincus qu'une vision unifiée doit exister pour les mers territoriales (au-dessus des statuts si différents donnés aux eaux intérieures, sur lesquelles les États exercent aujourd'hui une totale souveraineté), où la souveraineté est limitée par le droit de passage inoffensif ; pour les zones économiques exclusives, où les États sont souverains en matière d'exploration et d'exploitation des ressources économiques ; pour la Zone des fonds marins internationaux, au statut de patrimoine commun ou encore pour la colonne d'eau sur jacente, où pratiquement seul le droit de l'État du pavillon s'applique aujourd'hui, dans toute la diversité que cela induit.
- Nous sommes convaincus même que cette vision unifiée devra un jour remonter jusqu'aux sources des bassins-versants, chacun étant responsable de ce qu'il déverse dans les mers.
- Nous sommes convaincus que cette vision et sa déclinaison permettront un usage beaucoup plus durable de toutes les richesses que nous offre l'océan.
- Nous sommes convaincus que la logique actuelle d'appropriation des mers, parfois cachée derrière les meilleurs motifs ou les meilleurs prétextes de protection et de liberté, peut et doit évoluer vers une véritable logique de responsabilité partagée d'un bien commun essentiel pour les générations futures.

- Nous sommes convaincus que ce changement de logique, de paradigme, est indispensable pour que l'océan ne devienne pas à brève échéance un espace d'affrontements violents ; la territorialisation de ses espaces conduisant à des politiques d'appropriation, sources de conflits majeurs.
- Nous sommes convaincus, enfin, que des solutions peuvent être trouvées sans remettre en cause l'équilibre si difficilement acquis de la convention de Montego Bay, mais en s'appuyant sur ses trois piliers que sont la liberté, la protection du milieu et la territorialisation, car les plaçant sous le chapeau commun de la responsabilité, de la responsabilité commune, partagée, assumée, justifiée.

Au terme de cette revue, j'espère que vous partagerez notre utopie, c'est-à-dire que comme nous, vous considérerez que la meilleure approche de l'Océan, l'approche « idéale et sans défaut » puisque c'est bien là la nature de l'utopie, est celle d'un bien commun de l'humanité parce qu'elle porte une vision de l'océan et de sa gouvernance de nature à réduire les sources de conflit, à protéger mieux les mers, à mieux les connaître et à les faire aimer par les Hommes.

**DES SOLUTIONS PEUVENT ÊTRE  
TROUVÉES SANS REMETTRE  
EN CAUSE L'ÉQUILIBRE  
DE LA CONVENTION  
DE MONTEGO BAY.**